



LE CHOIX DE L'ALIMENTATION DE VOTRE BEBE

L'allaitement maternel a des bénéfices à court et long termes sur la santé de l'enfant et de sa mère. L'OMS préconise un allaitement exclusif de 6 mois, puis, avec une diversification alimentaire, jusque 2 ans.

Quelque soit votre choix, il sera respecté.

FORMATION

Nos équipes sont formées pour vous accompagner et respecter les besoins physiologiques des mères et des nouveau-nés.



INFORMATION

Nous vous encourageons à suivre des séances de préparation à la naissance et à assister à la réunion sur l'accueil du nouveau-né. Votre conjoint est le bienvenu.

SI VOUS ETES SEPARÉE DE VOTRE BEBE, pour raison médicale

Les visites et la proximité avec votre enfant sont favorisées. Nous vous aidons à initier ou entretenir la lactation, si tel est votre choix.



PEAU A PEAU

Dès la naissance, votre bébé peut rester sur vous en peau à peau pour une meilleure adaptation et intimité, en facilitant la 1ère tétée, si souhaitée.

ALLAITEMENT MATERNEL

Sauf indication justifiée, aucune autre boisson que le lait maternel ne sera proposée à votre bébé, afin de favoriser l'allaitement exclusif.



COHABITATION 24H/24H

Votre bébé, rassuré par votre présence, reste dans votre chambre 24h/24, sauf impératif médical. Les soins sont faits avec votre collaboration.

RESPECT DES RYTHMES DE VOTRE BEBE

Alimenter votre bébé aux signes d'éveil, c'est repérer les signes de recherche qui montrent qu'il est prêt à manger.



NI SUCETTE, NI BIBERON, pour les bébés au sein

Afin de ne pas modifier les repères des tétées.

RESPECT DES BESOINS

Dès le travail et l'accouchement, dans le respect de votre projet de naissance, le lien mère-enfant est favorisé. Notre objectif est de vous accompagner en couple, avant, pendant et après la naissance, tout en vous rendant pleinement acteurs.



RESPECT DU CODE OMS

L'établissement s'engage à ne diffuser aucune publicité pour les laits industriels afin de ne pas influencer votre choix.

RETOUR A DOMICILE

Durant votre séjour, le personnel vous accompagne vers l'autonomie et assure la continuité des soins. Les coordonnées de la PMI, de sages-femmes libérales, d'associations de soutien vous sont transmises.